



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-11-3-2

Séance du vendredi 7 décembre  
2018

### **ETUDE DE MOBILITÉ MULTIMODALE LIAISON FERROVIAIRE ENTRE COLMAR ET FRIBOURG-EN-BRISGAU**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les termes des versions française et allemande de la convention à conclure avec les Etats français et allemand, la Région Grand Est, la Caisse des dépôts et consignations et le Land Bade-Würtemberg portant cofinancement pour la réalisation d'une étude de mobilité multimodale, portée par l'Etat français, intégrant la liaison ferroviaire entre COLMAR et FRIBOURG ;
- ❖ Autorise la Présidente à signer les versions française et allemande de la convention de cofinancement, ci-annexées, portant l'engagement du Département à 43 750 € ;
- ❖ Affecte la somme de 43 750 € pour cette étude sur le millésime 2018 du programme A112 « Etudes » et précise que les dépenses seront imputées sur le chapitre 20, fonction 63, nature 2031 du programme A112.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité